



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ANLC A/S DE LA FORMATION DES
CONSEILLERS ET DU PERSONNEL SUR LA PROTECTION DES
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) a organisé à l'intention de ses conseillers et de son personnel, une session de formation le jeudi 14 avril 2016 à son siège sur la **protection des données à caractère personnel**.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « *Le Peuple a de la mémoire* » qui est une banque de données alimentée par les dénonciations des citoyens sur des faits de corruption et/ou infractions connexes dont ils ont connaissance. Les dénonciations sont faites par plusieurs moyens à savoir :

- le remplissage d'un formulaire posté sur le site web (www.anlc.bj) de l'Institution ;
- les appels sur le numéro vert (81 00 00 08) ou sur le téléphone fixe ordinaire de l'Institution (21 30 86 86) ;
- les plaintes envoyées par la poste (01 BP 7060 Cotonou) ou déposées directement au **Secrétariat Administratif de l'institution sis au 2^{ème} étage de l'Immeuble « SETON » à l'Etoile Rouge, dans le 11^{ème} arrondissement de Cotonou.**

La formation sus indiquée assurée par Monsieur MOUSSA YARI Issifou, Consultant-Membre de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, a été l'occasion pour les vingt et un (21) participants (Conseillers et Personnel de l'ANLC) d'appréhender la problématique des données à caractère personnel et les enjeux de la protection de ces données dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « *Le Peuple a de la mémoire* ».

Au terme de cette formation qui a connu une phase théorique et une autre phase pratique, les participants sont outillés sur la gestion professionnelle du mécanisme mis en place conformément aux dispositions de la loi n°2009-09 du 22 mai 2009 portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin et la loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin dans ses dispositions relatives à la protection des dénonciateurs.

Fait à Cotonou, le 14 avril 2016